



Procès-verbal du 14 mai 2019

Compte rendu

Le **quatorze mai deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 7 mai 2019, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjointes ; Fernand DARGAUD ; Joël CORNELOUP,
- en exercice :	16	Laurent PEGON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Maryline PERRIN et Delphine LINOIS,
- présents :	12	conseillers municipaux.
- votants :	12	Excusés : Sandrine GALICHON, Cécile TALON, Elodie BERRAUD et Stéphanie MICHEL
- pouvoirs	2	Pouvoirs : Sandrine GALICHON a donné pouvoir à Jean Victor THEVENET et Cécile
Quorum :	9	TALON a donné pouvoir à Cécile BURDIN

Secrétaire : Marie Christine CALLSEN - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 12 mars : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2019.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du conseil communautaire du 21 février 2019 : sans observation ;
- du bureau municipal n°5 du 4 mars 2019 : sans observation ;
- de l'assemblée des maires du 7 mars 2019 : sans observation ;
- de la commission affaires scolaires du 11 mars 2019 : sans observation ;
- du conseil municipal et du Comité des fêtes n°1 du 20 mars 2019 : sans observation ;
- du conseil communautaire du 21 mars 2019 : sans observation ;
- du bureau municipal n°6 du 27 mars 2019 : sans observation ;
- du bureau municipal n°7 du 8 avril 2019 : sans observation ;
- du conseil communautaire du 18 avril 2019 : sans observation ;
- du bureau municipal n°8 du 29 avril 2019 : : remarque de Laurent PEGON sur le coût de la délimitation du chemin rural vers Mr BLANCHARD , réponse de Fabrice CHENAUD : nécessité de faire intervenir un géomètre pour répondre au litige du propriétaire.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de la décision du maire qu'il a prise en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 dans le cadre des décisions de non préemption pour la propriété bâtie au 50 impasse Chavenant.

Jury d'assises : tirage au sort des jurés pour l'année 2020

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale, de trois personnes pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle départementale des jurés d'assises pour l'année 2020. Elles seront averties par courrier.

Budget général 2019 : décision modificative n°1

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif principal 2019 pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Attribution des indemnités de fonction aux élus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité fixe le taux des indemnités à verser au maire et aux cinq adjoints à partir du 1^{er} janvier 2019 comme suit :

- Indemnité du Maire - Taux 40 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Indemnité des adjoints – Taux de 14.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Forfait communal : approbation du montant de la participation communale de ST BONNET DE CRAY

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le montant de la participation de ST BONNET DE CRAY de 370 € par élève soit un total de 2 220 € pour 6 élèves ;

Siel : travaux d'éclairage 2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le remplacement de 3 mats dans la zone industrielle ainsi que la pose de 6 coffrets illuminations pour une participation communale de 5 873 € et décide un amortissement de cette somme sur une année.

Subvention régionale : inscription du projet

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention régionale dans le cadre d'une contractualisation 2019-2021, il est demandé aux communes de présenter un projet. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet de rénovation des salles de Carillon.

Abris bus rue de la République : approbation de la convention

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

La Région, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, a décidé de financer pour les communes qui le souhaitent, des abri-voyageurs à l'usage de leurs administrés.

Ces abris sont fournis et posés par la Région. En revanche une convention est mise en place. Elle indique que la commune aura à sa charge l'entretien et que la Région en assure la maintenance.

Le Conseil municipal à l'unanimité demande l'installation de deux abris bus Rue de la République et valide la convention.

Composition du Conseil communautaire de Charlieu Belmont Communauté

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la fixation du nombre de délégués communautaires à 41 à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020. La commune de Saint Nizier sous Charlieu aura 3 sièges.

Opposition au transfert à Charlieu Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées et approbation de la charte des principes guides pour le transfert

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Fabrice CHENAUD, adjoint au maire.

Le conseil à l'unanimité décide de s'opposer au transfert automatique à Charlieu Belmont communauté au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées et approuve la Charte des principes guides de la démarche de transfert de la compétence Eau et Assainissement sur le périmètre de Charlieu Belmont Communauté.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2018

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, adjoint au maire

Le conseil municipal adopte le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Présentation du rapport d'activités de la médiathèque intercommunale

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la médiathèque intercommunale 2018

SIEL : transfert compétence IRVE Infrastructure de recharges de véhicules électriques

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Un accord de principe a été transmis au SIEL pour intégrer la commune dans le périmètre géographique du contrat de délégation de service public pour la gestion du service public d'infrastructure de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, à une échelle inter-régionale en attendant de pouvoir délibérer.

Questions diverses

Rapporteur : Daniel DURAND, adjoint au maire

INAUGURATION CENTRE BOURG : Point de départ à 16 heures devant la boulangerie.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 21 heures 30

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 14 mai 2019.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

